

## Session Plénière du 18 février 2021

### Rapport N°21.01.01 – Budget Primitif 2021 (*Education et Lycées*)

#### Intervention de Philippe LECOQ

Monsieur le Président, Chers collègues,

Ce budget primitif 2021 s'inscrit sous le signe des difficultés, dans un contexte bien particulier puisque tous les secteurs sont impactés par cette crise sanitaire y compris le fonctionnement des lycées et la jeunesse dans son ensemble.

Tout d'abord, je ne partage pas votre satisfécit quant au renforcement des effectifs, notamment concernant les agents en charge de l'entretien dans les lycées. Car les remontées de certains établissements en conseil d'administration sont sans appel, ces remplacements restent insuffisants.

Comme je l'ai déjà souligné à la Vice-Présidente en charge de ces questions, ces agents doivent faire face à une quantité de tâches supplémentaires comme offrir plus de visibilité à la vie lycéenne et à son fonctionnement, accentué par la crise sanitaire.

La Région devrait donc dédier des crédits spécifiques pour compenser le non-remplacement des agents dans les lycées, qui, il faut le dire, résulte initialement du désengagement de l'Etat, comme je le soulignais en session il y a deux ans. Mais sur ce point, nous n'avons rien lu de probant dans votre budget.

Je souhaite aussi aborder l'impact de la crise sanitaire sur l'accès à la pratique sportive au lycée. Les règles sanitaires ont profondément modifié le fonctionnement des cours d'Education Physique Sportive. A défaut de pouvoir assurer des séances de sport collectif, les professeurs **n'ont plus que la possibilité** de promouvoir la pratique sportive. L'idée étant d'inciter les jeunes à maintenir une activité physique individuelle dans l'attente d'une décision de reprise des cours traditionnels.

D'autant que les professeurs observent depuis un an une perte de la capacité physique et du bien-être psychologique de leurs lycéens.

La plupart des établissements, sous l'influence de la région, sont ainsi contraints à mettre en place des activités individuelles, d'adapter leur organisation avec une jauge limitée, tout en tenant compte des conditions météorologiques actuelles et en respectant les directives nationales.

Monsieur le Président, ne souhaitant pas être systématiquement dans la critique mais bien dans la proposition, nous devons combiner volontarisme et solutions, car nous sommes dans un contexte d'urgence tant la situation actuelle des lycéens est dramatique, en collaborant au niveau de la Région autour des questions sportives de loisirs notamment.

Ainsi, dans le cadre d'une politique sportive volontariste en concertation avec les établissements et le milieu associatif, la Région devra aller plus loin en incitant les jeunes à reprendre une activité en ce sens lorsqu'elles seront à nouveau autorisées. ~~C'est tout le sens de l'amendement budgétaire que nous présenterons tout à l'heure pour permettre également aux associations sportives de redémarrer leurs activités dès que possible.~~

Leur situation en cette période ne vous a pas échappé, ni la difficulté d'avoir 20 ans en 2021 et témoigne de la détresse de chacun. Et si finalement le besoin premier des jeunes était celui d'un « regard présent », celui d'engager une reprise par différentes activités ? Cette situation nous oblige à imaginer possiblement « demain » d'une manière différente.

En partant des dynamiques locales, il nous faut construire et développer le mouvement sportif pendant la crise que nous traversons afin qu'il puisse continuer d'assurer la mission éducative dont la Région a la tâche. Il nous faut développer un réseau d'incubateurs pour accompagner des projets par le sport.

D'autres points importants dans ce budget sont à souligner : l'investissement dans le patrimoine immobilier des lycées profite d'un accélérateur boosté par le plan de relance. Cet accord entre l'Etat et la Région se traduit au sein du CPER par une modernisation des équipements à destination du public éducatif, bien que cela ne devrait pas s'étaler au-delà de 2022, ce que nous regrettons.

Monsieur le Président, pour conclure, le contrat COEPI, contrat d'objectif énergétique du parc immobilier d'un montant de 19 Millions d'euros (hors frais de fonctionnement), est un outil facilitateur pour la rénovation énergétique des bâtiments. Ce programme, vérifié et surveillé pendant toute la durée du contrat avec une dépense de fonctionnement de plus de 5 Millions d'euros en 2021 (COEPI et CPE confondus), mérite une obligation de résultats pour nos 101 lycéens parce qu'actuellement ce n'est pas le cas.

Les réductions de consommation d'énergie finales effectuées doivent correspondre à celles prévues par le contrat, alors qu'une des spécificités de celui-ci réside **justement** dans la garantie de performance énergétique. La situation de référence d'un parc de bâtiments affaiblit le dispositif. Difficile donc d'objectiver le niveau d'économie.

Je serai attentif aux résultats produits.

Je vous remercie.

